

BPJEPS AAN

**Brevet Professionnel de la Jeunesse,
de l'Éducation Populaire et du Sport**

Activités Aquatiques et de la Natation

**DOSSIER D'INSCRIPTION
PROMOTION 2012-2013**

**Veillez nous retourner ce dossier d'inscription dûment
complété avant le 16 mai 2012 (date limite de réception)**

DIPLOME PREPARE

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Spécialité : Activités Aquatiques et de la Natation

- ⇒ **UC*1** Etre capable de communiquer dans des situations de la vie professionnelle
- ⇒ **UC 2** Etre capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
- ⇒ **UC 3** Etre capable de préparer un projet ainsi que son évaluation
- ⇒ **UC 4** Etre capable de participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité
- ⇒ **UC 5** Etre capable de préparer une séance dans le champ des activités aquatiques et de la natation
- ⇒ **UC 6** Etre capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action dans le champ des activités aquatiques et de la natation
- ⇒ **UC 7** Etre capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite de l'activité professionnelle dans le champ des activités aquatiques et de la natation
- ⇒ **UC 8** Etre capable de conduire une action éducative dans le champ des activités aquatiques et de la natation
- ⇒ **UC 9** Etre capable de maîtriser les outils et les techniques nécessaires à la conduite de l'activité professionnelle dans le champ des activités aquatiques et de la natation
- ⇒ **UC 10** Etre capable de s'adapter aux caractéristiques de l'emploi dans le domaine des activités aquatiques et de la natation

* UC : Unité Capitalisable

FINANCEMENTS DE LA FORMATION

- ⇒ **Contrat d'apprentissage** par convention avec le CFA-Sport Méditerranée
- ⇒ **Contrat de Professionnalisation**
- ⇒ **Contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE)** vérifiez vos droits d'accès à ce contrat auprès de votre agence Pôle Emploi ou votre Mission Locale
- ⇒ **Financement POLE EMPLOI** vérifiez vos droits d'accès à ce financement auprès de votre agence Pôle Emploi ou votre Mission Locale
- ⇒ **Financement Conseil Général** (FAJ dédié à la formation) vérifiez vos droits d'accès à ce financement auprès de votre Mission Locale
- ⇒ **Financement individuel (CIF, FONGECIF...)**

DATES DE LA FORMATION

Date des exigences préalables :	26 mai 2012
Date des épreuves écrites:	26 mai 2012
Dates des entretiens :	4, 5 et 6 juin 2012
Date du début de la formation :	3 septembre 2012
Date de la fin de la formation :	28 juin 2013
Durée en centre de formation :	630 heures
Durée en entreprise :	910 heures
Durée totale :	10 mois

PIECES A FOURNIR

- La présente demande accompagnée de 2 photos d'identité
- Une photocopie de la carte d'identité
- Un **certificat médical** de non-contre-indication à l'exercice des activités aquatiques et de la natation daté de moins de **3 mois à la date de la clôture de l'inscription** ;
- Certificat individuel de la Journée de la Défense et de la Citoyenneté (**JDC**) ou **attestation de recensement** ;
- Une copie de l'attestation de formation aux Premiers Secours en Equipe niveau 1 (**PSE I**)
- 3 enveloppes standards au tarif lettre verte et **1 grand format (A4) affranchie en recommandé à 5.78 € le tout libellé au nom et adresse du candidat**
- Une promesse d'embauche du futur employeur (Facultatif au moment de l'inscription).
- Un CV ;
- Une lettre de motivation ;
- Tronc commun au B.E.E.S. 1er degré (**facultatif**).
- Attestation de Responsabilité Civile

Dispenses des exigences préalables à l'entrée en formation (*joindre les pièces justificatives*)

Sont dispensées du test de performance sportive :

- Les personnes pouvant attester avoir réalisé un 800 mètres nage libre minimum, en moins de 16 minutes, en compétition de référence officielle de la Fédération Française de Natation ou lors d'une compétition reconnue dans le cadre d'une convention avec la Fédération Française de Natation. L'attestation est délivrée par le Directeur Technique National de la natation.
- Les personnes pouvant attester avoir réalisé un 800 mètres nage libre minimum, en moins de 16 minutes. L'attestation est délivrée par le Directeur Régional de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale.
- Les personnes titulaires du « Pass'Sports de l'eau » et d'un « Pass'Compétition » délivré par l'Ecole de Natation Française (ENF).

Sont dispensées du test de sauvetage :

- Les personnes titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) ou de son équivalent, à jour de recyclage.
- Les personnes ayant satisfait aux épreuves du groupe A de l'examen final prévu à l'article 14 de l'arrêté du 20 septembre 1989 fixant les conditions d'obtention de la formation spécifique du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif du 1^{er} degré, option « activités de la natation », dont le livret de formation est en cours de validité.

Sont dispensées des deux tests permettant la vérification des exigences préalables à l'entrée en formation :

- Les personnes ayant satisfait aux épreuves de l'examen de préformation prévu à l'article 8 de l'arrêté du 20 septembre 1989 fixant les conditions d'obtention de la formation spécifique du Brevet d'Etat d'éducateur sportif du 1^{er} degré, option « activités de la natation », dont le livret de formation est en cours de validité.
- Les personnes ayant validé le premier cycle prévu à l'article 4 de l'arrêté du 30 septembre 1985 relatif à la formation du Brevet d'Etat d'éducateur sportif du 1^{er} degré, option « activités de la natation », dont le livret de formation est en cours de validité.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Rythme moyen de l'alternance, 2 jours 1/2 en centre et 2 jours 1/2 en structure d'accueil (entreprise)

En structure d'accueil : l'employeur désigne un tuteur qui assurera la formation professionnelle du stagiaire au sein de l'entreprise. Titulaire d'un diplôme de niveau au minimum équivalent à celui préparé par le stagiaire, le tuteur devra faire valoir une expérience professionnelle de 3 années.

⇒ Au Centre de Formation : la formation spécifique aux Métiers du Sport est dispensée par des formateurs diplômés et dûment habilités par les Services de Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Montpellier.

Un document de liaison assurera le lien entre le tuteur et le centre de formation.

Le statut particulier de l'apprenti ou du salarié bénéficiant d'une formation financée par son employeur

Il bénéficie :

- ⇒ d'un contrat à durée déterminée de type particulier ;
- ⇒ d'une couverture sociale ;
- ⇒ de 5 semaines de congés payés par an ;
- ⇒ de l'accompagnement d'un Maître d'apprentissage : sa mission consiste à accompagner l'apprenti, à le guider dans la réalisation des tâches et à lui servir de référent durant la durée du contrat.

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Vous devez :

- ⇒ Avoir 18 ans au moment des tests de sélection.
- ⇒ Etre titulaire du certificat de Premiers Secours en Equipe niveau 1 (**PSE1**), à jour de la formation continue.
- ⇒ Etre titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (**BNSSA**).
- ⇒ Avoir satisfait aux tests de sélection organisés par le CFMS.

Le tuteur doit :

- ⇒ Etre salarié de la structure employeur,
- ⇒ Etre au moins titulaire du BEESAN 1^{er} degré ou du BPJEPS AA,
- ⇒ Justifier de 3 ans d'expérience professionnelle d'éducateur sportif.

Tests de sélection :

- ⇒ Parcourir une distance de 800 mètres en nage libre en moins de 16 minutes et un 200m 4N (< 4' pour les filles et < 3'45 pour les garçons)
- ⇒ Une dissertation de 2 heures.
- ⇒ Un entretien avec un jury portant sur le projet professionnel du candidat.

IDENTITE

NOM : Prénom :
Epouse : Sexe :
Né(e) le : Lieu : Nationalité :
Adresse :
CP : VILLE :
Portable☎ : Domicile① :
Email :
N° de sécurité sociale de l'apprenti :

ENTREPRISE D'ACCUEIL

Nom ou raison sociale :
Adresse :
CP : VILLE :
☎ : ① :
Date de début de contrat : et date de fin de contrat :
Nom du responsable de la structure :
Nom du Maître d'apprentissage :

**Pas obligatoire
au moment du passage
des tests de sélection**

REPRESENTANT LEGAL (si l'apprenti est mineur)

NOM : Prénom :
Adresse :
CP : VILLE : ☎ :

SITUATION ACTUELLE:

FORMATION INITIALE

- Dernière classe ou dernier semestre suivi :
- Date de sortie du système scolaire ou universitaire :
(Date effective ou prévue)
- Niveau scolaire ou universitaire atteint ou en cours :
 CAP BEP BEPC BAC BAC + 2 BAC + 3 et +
- Dernier diplôme obtenu :
- Diplômes sportifs ou fédéraux obtenus :
- Equivalences entre diplômes universitaires et diplômes sportifs du
Ministère des Sports ou diplômes étrangers :
 Oui Lequel ? Non

**☐ DEMANDEUR D'EMPLOI : vous devez prendre contact avec le
Pôle Emploi dont vous dépendez**

■ Date d'inscription à Pôle Emploi :

■ N° d'inscription à Pôle Emploi :

■ Indemnisation Pôle Emploi: ☐ **oui** ☐ **non**

■ Bénéficiaire du RMI : ☐ **oui** ☐ **non**

☐ SALARIE : profession.....

■ Type de contrat ☐ **CDI** ☐ **CDD** ☐ **CAE** ☐ **Contrat de professionnalisation**

Autres :(précisez) :.....

■ Congé individuel formation (CIF) :
.....

■ Organisme financeur sollicité :
.....

☐ APPRENTISSAGE (18 à 25 ans) :

■ Structure employeur :
.....

■ Maître d'apprentissage :
.....

☐ AUTRE STATUT : (précisez) :
.....

FINANCEMENT

Avez-vous déjà été aidé au titre de la formation professionnelle ? :

■ Si oui, à quelle date ?.....

■ Avec quel organisme ?

■ Mode de financement envisagé :

☐ **Auto financement** ☐ **Financement** (précisez) :

Je soussigné (nom prénom).....

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à : le (Signature du candidat)

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE

**Exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation du
Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
Spécialité : Activités Aquatiques et de la Natation**

Je soussigné (e),

Docteur en médecine, atteste avoir pris connaissance du contenu des tests ainsi que des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité " Activités Aquatiques et de la Natation " ci-dessous mentionnés, certifie avoir examiné, M.
candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté, à la date de ce jour/...../....., aucune contre-indication médicale apparente :

- à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation [s'il / elle y est soumis(e)] ;
- et à l'exercice des activités professionnelles visées par la formation.

J'atteste en particulier que M.présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

Sans correction : une acuité visuelle de 4 / 10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1 / 0 pour chaque œil. Soit au moins : 3 / 10 + 1 / 10 ou 2 / 10 + 2 / 10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4 / 10 + inférieur à 1 / 10.

Avec correction :

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10 / 10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1 / 10) ;
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13 / 10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8 / 10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10 / 10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à le

(Signature et cachet du médecin)

INFORMATIONS AU MEDECIN

A. - Activités pratiquées au cours de la formation.

Le candidat au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité "Activités Aquatiques et de la Natation", est amené à :

- encadrer et enseigner des activités aquatiques d'éveil, de découverte et d'apprentissage pluridisciplinaire des nages codifiées du programme de la Fédération internationale de natation pour tous publics ;
- assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.

A ce titre, il doit être en capacité :

- d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;
- de rechercher une personne immergée ;
- d'extraire une personne du milieu aquatique.

B. - Tests liés aux exigences préalables à l'entrée en formation.

a) Test de performance sportive.

Il consiste à parcourir une distance de 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes.

b) Test de sauvetage

Il consiste en un parcours aquatique en continu de 100 mètres en bassin de natation, se décomposant comme suit :

- un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
- deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui
- une plongée dite " en canard ", suivie de la recherche d'un mannequin reposant entre 2,50 mètres et 5 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface (attendre le signal du jury), le lâche puis saisit un candidat simulant un candidat, le remorque sur 25 mètres, voies aériennes dégagées, le sort de l'eau et lui prodigue les premiers secours.

Ce parcours doit être réalisé dans un temps maximum de 3 minutes 30 secondes, l'arrêt du chronomètre s'effectuant dès que la victime est totalement sortie de l'eau.